



Association Burkinabé de Solidarité

ESPOIR--SOLIDARITE

RECEPISSE N° 2011- 137/MATD/SG/DGLPAP/DOASOC

353 RUE 19.14

BP: 962 BOBO-DIOULASSO

TEL: +226 20 98 50 27

EMAIL: asbusol@yahoo.fr

www.abs-bf.org

POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE VIH, LE SIDA ET LES IST DE L'ASSOCIATION BURKINABE DE SOLIDARITE (A.B.S.)

Nous,

Comité de lutte contre le VIH, le sida et les IST de l'Association Burkinabè de Solidarité (ABS) qui est une association de personnes vivant avec le VIH en milieu de travail.

Après analyse de la situation du VIH, du sida, des IST, et de leurs conséquences sur nos membres et conscients des effets néfastes que la pandémie peut avoir sur nos activités et partant sur nos familles,

En conformité avec les directives du Cadre Stratégique de lutte contre le VIH, le sida et les IST 2011-2015 (CSLS) du Burkina Faso, la loi sur le VIH/sida, la Déclaration Nationale Tripartite de lutte contre le VIH, le sida et les IST en milieu de Travail, le Document de Politiques Sectorielles d'Engagement Tripartite entre les acteurs de la lutte contre le VIH, le sida et les IST dans le monde du travail, la Stratégie Sectorielle de lutte contre le VIH, le Sida, les IST et la Tuberculose en milieu de travail, la Politique Nationale Genre (PNG) du Burkina Faso, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD), le Programme Pays pour le Travail Dément (PPTD) du Burkina Faso, le « Recueil de Directives Pratiques et la Recommandation 200 de l'organisation Internationale du Travail (OIT) sur le VIH, le Sida et le monde du travail »,

Adhérons sans réserve aux principes énoncés par le « Document de Politiques Sectorielles d'Engagement Tripartite entre les acteurs de la lutte contre le VIH, le sida et les IST dans le monde du travail » de la Coalition Nationale du Secteur Privé et des Entreprises (CNSPE) ;

Déclarons solennellement notre engagement à lutter contre le VIH, le sida et les IST sur nos lieux de travail par la mise en œuvre du document de Politiques Sectorielles d'Engagement Tripartite entre les acteurs de la lutte contre le VIH, le sida et les IST dans le monde du travail par la Protection et la Promotion des principes fondamentaux suivants du CSLS 2011-2015 et la Recommandation 200 de l'OIT suivants:

1. *La réponse au VIH, au sida et aux IST doit être reconnue comme contribuant à la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi qu'à l'égalité entre femmes et hommes, y compris nos travailleurs, nos familles et nos membres;*
2. *Le VIH, le sida et les IST doivent être reconnus et traités comme étant une question affectant nos lieux de travail et doivent constituer l'un des éléments essentiels de notre réponse régionale et locale à la pandémie, avec la pleine participation des organisations professionnelles du secteur informel;*
3. *Aucune discrimination ni stigmatisation ne doit être exercée à l'encontre de nos membres, nos familles et nos travailleurs en raison de leur statut VIH réel ou supposé, ou de leur appartenance à des groupes de population perçus comme plus exposés ou plus vulnérables au risque d'infection à VIH ;*
4. *La prévention de tous les modes de transmission du VIH et la prévention positive doivent être une priorité fondamentale pour tous nos membres;*
5. *Nos membres, nos familles et nos travailleurs doivent avoir accès à des services de prévention, de prévention positive, de traitement, de prise en charge et de soutien en rapport avec le VIH et le sida et bénéficier de services (de groupe d'auto support de club d'observance, d'atelier culinaire, de repas communautaires, de kits d'hygiène et alimentaire, d'examen biologiques, de traitement des IO) ; notre association doit jouer un rôle qui facilite l'accès à ceux-ci ;*
6. *La participation de nos membres à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes entrepris au niveau régional, local et sur nos lieux de travail ainsi que notre engagement dans ces programmes doivent être reconnus et renforcés ;*
7. *Nos travailleurs, nos membres et nos familles doivent bénéficier de programmes de prévention des risques spécifiques de transmission, dans le cadre de notre profession, du VIH et des maladies transmissibles associées, tels que la tuberculose et le paludisme;*
8. *Nos travailleurs, nos familles, les personnes à notre charge et nos membres doivent jouir de la protection de leur vie privée, y compris de la confidentialité relative au VIH et au sida, en particulier de leur statut VIH;*
9. *Aucun travailleur ne doit être contraint de se soumettre à un test de dépistage du VIH ni de révéler son statut VIH;*

Déclarons solennellement que dans le cadre de la protection et de la promotion de ces principes, nous collaborerons étroitement avec la Coalition Nationale du Secteur Privé et des Entreprises (CNSPE) dans la mise en œuvre du *Document de Politiques Sectorielles d'Engagement Tripartite entre les acteurs de la lutte contre le VIH, le sida et les IST dans le monde du travail* afin que des programmes soient mis en place au niveau de notre Association, notamment par :

La nomination des membres du Comité d'Entreprises de Lutte contre le VIH, le Sida et les IST (CELS) conformément au texte en vigueur;

La contribution à la réduction de la transmission du VIH face au risque de rebond de l'épidémie du VIH et à la propagation des IST dans nos lieux de travail ;

Le renforcement de la prise en charge médicale et communautaire de nos membres dépistés positifs au VIH , en mettant l'accent sur l'accès et la qualité des services de soins et de traitement;

Le renforcement de la prise en compte de la dimension genre et sexospécifique dans les programmes VIH, sida et IST de notre secteur d'activité;

L'amélioration de la protection et de la prise en charge socioéconomique de nos membres infectés et affectés en renforçant l'accès et la qualité des services de soutien (accès aux crédits pour les AGR individuelles et collectives, soutien alimentaire);

Le renforcement de la coordination multisectorielle, le partenariat et la mobilisation des ressources pour la lutte contre le VIH, le Sida et les IST en considérant nos besoins à tous les niveaux, régional, local et sectoriel de notre Association;

L'amélioration du système de gestion de l'information stratégique dans le domaine de la lutte contre le VIH, le Sida et les IST à partir d'un système efficace et efficient de planification basé sur les évidences (résultats escomptés), le suivi et l'évaluation de nos activités qui favorisent la production et l'utilisation de l'information de notre association.

Définissons notre engagement pour déployer tous nos efforts à travers nos ressources financières et humaines avec l'appui technique du SP/CNLS, de la Coalition Nationale du Secteur Privé et des Entreprises (CNSPE), du Cadre tripartite de lutte contre le VIH, le sida et les IST en milieu de travail (CTLS/MT) et des Partenaires Techniques et Financiers pour la mise en œuvre de notre politique d'entreprise de lutte contre le VIH, le sida et les IST et pour assurer la pérennité de nos actions.

Fait à Bobo-Dioulasso le 11 Novembre 2014

Ont signé :

Pour l'Association

Mr SIRIMA Issa dit Coulibaly
Président



Pour le CELS

Mme TRAORE Sita
Coordonnatrice de la Cellule

